L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 6 AOUT 1868. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.

Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION SI-HEBDOMADAIRE

Paraissant le Mardi et le Samedi:

Par an, $8; par semestre, $5.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces en mois, dans la page éditoriale, paieront 75 cents le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu entre elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents par ligne pour chaque insertion.

Les annonces transitoires doivent être payées d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur sont envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 6 AOUT.

Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT:
HORATIO SEYMOUR,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:
FRANK P. BLAIR,
DU MISSOURI.

Electeurs pour l'Etat en général:
EX-GOUVERNEUR R. C. WICKLIFFE, de Ouest Feliciana.
ISAIAH GARRETT, de Ouachita.

Remplaçants:
JAMES F. FRERET, de Jefferson.
JUGE J. N. LEA, d'Orléans.

Electeurs de District:
1er District Congressionnel......A. SAMBOLA.
2e " ......M. S. BRADY.
3e " ......A. S. HERRON.
4e " ......A. DeBLANC.
5e " ......N. D. COLEMAN

Remplaçants:
1er District Congressionnel......T. F. SHERBURNE.
2e " ......GEO. W. RACE.
3e " ......J. H. KENNARD.
4e " ......E. N. CULLUM.
5e " ......W. F. BLACKMAN. / J. H. BRIGHAM.

VENTES A L'ENCAN AU DECE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par A. Bouligny, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—un terrain situé dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Prytanie, Joséphine et Saint-Andrew.

Par E. Roger & Co. à leur salle d'encan, rue Vieille Levée—300 caisses de bottes, souliers et brodequins, 25 caisses de congress course, pour hommes, 10 douzaines chapeaux pour hommes et enfants.

Par Montgomery Bros & Co. à 11 heures, à leur salle de la rue du Camp,—un assortiment général des meubles et ustensiles de cuisine—Et aux écuries de P. Ducros, rue Gravier, grande vente péremptoire de superbes chevaux appareillés, chevaux de monture, mulets, vaches laitières, buggies, wagons et harnais.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—habillements, lingerie, chapeaux.

Par Hel'z, Bishop & Co, au No 21 de la rue de Chartres—marchandises sèches, [illegible] et chapeaux.

☞Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 82 Vieille-Levée.

Annonces Politiques.

Le prix d'insertion des annonces politiques doit INVARIABLEMENT être acquitté d'avance dans nos bureaux.

Les Faux Prétextes.

La victoire remportée par les radicaux dans [illegible] dernière élection, grace à un escroquerie et à des votes frauduleux, ne les a [illegible] sur leur force réelle. Ils savent [illegible] jour où les démocrates seront complètement organisés, les chances ne seront plus [illegible] eur. Aussi, à peine ont-ils vu l'Etat [illegible] la tutelle de l'autorité militaire et [illegible] régime purement civil, qu'ils se sont [illegible] trouver des prétextes pour réclamer [illegible] nouvelles troupes fédérales, et pour [illegible] régime civil régulier une sorte [illegible] militaire sous le commandement de [illegible]

[illegible] verneur radical a été le premier à [illegible] son discours d'inauguration, la [illegible] mesures extraordinaires pour ré[illegible] prétendus désordres dans les parois[illegible] est revenu à la charge et il n'a [illegible] dire qu'il y avait dans la paroisse [illegible] lin des désordres tels que les moyens ordinaires dont dispose la justice ne pouvaient suffire au maintien de la paix publique ou à la protection des existences et des propriétés. L'organe radical, de son côté, recherche avec soin pour les publier avec toutes les exagérations possibles, tous les rapports de querelles ou d'attaques contre les personnes, afin de constituer une somme de faits de nature à servir de prétexte plausible à une législation exceptionnelle.

Certes, nous ne prétendons pas dire que les habitants de la Louisiane soient tous des agneaux de douceur et des modèles de bonne conduite méritant le prix Monthyon; ils ne sont pas plus que les autres habitants de l'Union exempts des passions humaines. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que l'on puisse citer, de temps à autre, une querelle sanglante, un acte de brutalité ou de vengeance. Mais après avoir lu attentivement tous les rapports et toutes les versions, nous soutenons que les meurtres ne sont pas plus fréquents en Louisiane que dans tout autre Etat, et que les moyens dont dispose la justice ordinaire suffisent amplement à la répression des crimes et des délits.

Le Sun de Franklin fait justice des allégations mensongères qui représentaient sa paroisse comme en proie à l'anarchie et au désordre. Il rend compte de trois meurtres qui ont été commis dans la paroisse depuis l'élection d'avril. La première victime a été un jeune démocrate nommé Conway lâchement assassiné par des radicaux qui, après avoir été arrêtés, ont été délivrés par leurs amis. Depuis, un nommé Small, soupçonné de complicité dans l'affaire, et connu pour ses prédications incendiaires, a été tué sans qu'on sache par qui. Un autre radical, Elias Carter, a eu le même sort. Ces trois meurtres ont été déplorés par les habitants de la paroisse, qui sont prêts à aider la justice dans ses recherches et à donner leur concours à la stricte exécution des lois.

Les animosités politiques peuvent engendrer des actes de vengeance personnelle, mais on ne peut rendre toute une communauté responsable des crimes commis par quelques individus. En ce moment, la tranquillité la plus complète règne dans la paroisse Franklin et dans les autres paroisses du Nord-Ouest que l'on avait représentées comme étant en proie aux désordres les plus violents. Le prétexte invoqué par les radicaux au sujet de la condition de ces paroisses leur fait complètement défaut. Aussi, en cherchent-ils d'autres pour justifier les mesures draconiennes qu'ils ont en vue.

Hier, pour la seconde fois, le Republican a annoncé, sur la foi d'un prêtre catholique qu'il se garde bien de nommer, que les sociétés secrètes de blancs à la Nouvelle-Orléans se préparaient à faire un massacre général de tous les radicaux. Cette fois, la date est précisée. C'est dans deux semaines que doit avoir lieu cette effroyable St-Barthélemy. Le prêtre catholique en question aurait révélé des choses terribles. Celui qui est censé communiquer les faits au Republican, a soin d'ajouter que, si les choses en viennent là, les radicaux se défendront par la torche et par l'incendie. "Si les choses en viennent au pis, la ville de la Nouvelle-Orléans, dit-il, aura quelques monuments élevés par la fumée pour lui enseigner la sagesse à l'avenir." Ce ne peut être qu'un carpet-bagger n'ayant ici ni famille, ni pénates, qui tienne un pareil langage.

On voit que le Republican persiste dans son système d'imputations calomnieuses à l'égard des démocrates. Il ne pense pas un mot de ce qu'il dit, mais il tient à faire croire à ses lecteurs et surtout aux noirs que les démocrates ont soif de leur sang. Ce n'est pas le moyen de calmer les esprits et d'empêcher un conflit, mais le but du Republican est d'envenimer les choses et de créer un prétexte pour l'appel sous les armes d'une force armée quelconque. La loi martiale paraît aux radicaux le seul moyen d'éviter une défaite aux prochaines élections. Il leur faut un peu de sang versé pour justifier la création d'une police extraordinaire et l'armement de milices spéciales, et, malgré leurs hypocrites protestations, ils ne nous feront pas prendre le change. Cette invention du prêtre catholique serait le comble de l'odieux si elle n'était le comble du ridicule. Il n'y a que la Tribune de New-York qui puisse faire semblant de l'accueillir sérieusement.

Education gratuite et obligatoire.

La fameuse théorie de l'éducation gratuite et obligatoire vient d'être formulée dans un plan qui a été présenté lundi à la Chambre des représentants de la Louisiane par un comité. Ce plan émane de la cervelle du très révérend Conway, l'hypocrite personnage qui a été si longtemps chef du bureau des affranchis, et qui est un des plus tristes échantillons de la catégorie des Carpets-baggers.

On entend par éducation gratuite, l'éducation qui consiste à donner de l'éducation aux enfants de ceux qui ne paient pas d'impôts aux frais de ceux qui les paient. De cette façon, les pères de famille contribuables qui font élever leurs enfants à leurs frais ont également à supporter seuls les frais d'éducation de tous les enfants des non imposés. Voilà ce qu'on appelle la gratuité. Or, comme M. Conway veut faire de l'éducation sur une grande échelle, et que son système s'appliquera à cent mille enfants au moins, ce sera un petit item d'un million de dollars au bas mot à inscrire au budget passif de l'Etat. Du reste il propose d'ajouter à la taxe, poll tax, autorisée par la Constitution, une taxe de 25 cents pour chaque $100 de propriétés dans tout l'Etat, ce qui ne suffira pas, selon nous, à couvrir les frais de son système.

Mais la grande nouveauté du système, c'est l'éducation obligatoire, à l'instar, dit M. Conway, de ce qui existe au Massachusetts (tirons le chapeau, c'est l'Etat du révérend) et en Prusse (saluons encore, c'est le pays de Bismark)! Le juge de paix aura le pouvoir d'enlever un enfant à ses parents, quand il jugera que ceux-ci le laissent croupir dans l'ignorance, et il le remettra aux soins du Bureau des Ecoles qui lui fera donner de l'éducation pendant six mois de l'année. N'est-ce pas là du Lycurgue tout pur? Que devient l'autorité du père de famille dans tout cela? M. Conway s'inquiète peu de donner un accroc au code civil sur ce point.

Avons-nous besoin de rappeler que les écoles seront ouvertes à tous, sans distinction de couleur, et que des punitions sont établies pour ceux qui chercheront à contrevenir à cette clause.

Il manque une chose au système de M. Conway, et nous nous faisons un devoir de lui signaler cette lacune; c'est l'établissement d'omnibus ou de voies ferrées pour le transport des élèves aux écoles dans les paroisses où les distances sont telles qu'il est impossible à des enfants de faire la route à pied. La distance a toujours été l'obstacle insurmontable, qui a fait échouer tous les systèmes pour généraliser l'éducation publique dans les campagnes. Cette affaire des omnibus serait un joli job pour M. Conway. On doublerait la taxe, voilà tout. Un million de plus ou de moins, c'est une bagatelle pour les faiseurs de système!

Les Chevaliers de Seymour. — Samedi prochain, à 7 heures du soir, le Club des Chevaliers de Seymour se formera en procession, rue du Canal, devant la presse à Coton de Wood, pour aller recevoir des bannières offertes par les dames de la ville. MM. E. J. Byrd, Geo. A. Sheldon et J. F. Dick, membres du comité d'arrangement, ont eu l'attention de nous inviter à assister à la cérémonie. Nous sommes très sensibles à cette politesse et nous les prions de recevoir nos remerciements.

Procès international.

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des différentes phases du procès intenté par les Etats-Unis à MM. Arman, Erlanger, Voruz, Mazeline et la société des chantiers et ateliers de l'Océan.

Dans les premiers jours de juillet, Me Berryer a plaidé pour le gouvernement des Etats-Unis.

Me Bétoland a plaidé pour M. Voruz, Me Allou pour M. Erlanger, Me Guibourg, avocat du barreau de Nantes, a demandé la mise hors de cause de MM. Jollet et Babin, et de M. Dubigeon.

Me Bétoland a fait ressortir le caractère éminemment politique de ce procès. Le procès a été un prétexte pour rédiger et publier un mémoire dirigé contre M. Arman, mais qui a la prétention de frapper plus haut: ce mémoire accuse en réalité le gouvernement français d'avoir autorisé la violation de la neutralité. Mais s'il y a eu des infractions commises par des citoyens français contre la déclaration de neutralité insérée au Moniteur le 10 juin 1861, le gouvernement français en est seul juge.

L'avocat explique dans quelles circonstances a été conclu le traité du 15 avril 1863 par lequel M. Voruz était chargé de construire deux navires, au prix de 1,800,000 fr. pour chaque navire; il continue:

Depuis il y a eu des lettres échangées entre M. Voruz et MM. Bullock et Slidell, entre M. Voruz et son fils. Ces lettres étaient intimes, confidentielles, surtout celles de M. Voruz à son fils, qui étaient des lettres de famille. Elles sont aujourd'hui aux mains des demandeurs. Comment cela? par un moyen que la loyauté ne permet pas d'avouer, par une trahison, par un vol que quelqu'un a payé.

M. Voruz avait un employé de confiance, du nom de Petermann. C'était un homme qu'il avait tiré de la misère, dont il avait été le bienfaiteur. Les lettres du dossier constatent qu'il avait à sa disposition les documents relatifs à la commande des navires. Ces documents étaient enfermés dans un carton spécial. Petermann était à vendre; il a été acheté. Au mois de septembre 1863, les documents ont disparu; l'employé a disparu lui-même, et les documents se sont trouvés aux mains des représentants des Etats-Unis, qui plaident aujourd'hui avec des pièces volées.

Les Etats-Unis se plaignent amèrement de ce que M. Voruz n'aurait pas respecté la déclaration de 1861. Eux-mêmes qu'ont-ils fait? Une chose bien autrement grave. Ils ont encouragé, favorisé, stipendié un vol domestique. Ils ont commis un acte qui, s'il s'agissait d'un simple particulier, serait une tache ineffaçable à son honneur. Je ne sais pas si la politique peut excuser de tels moyens, mais je sais que la morale vulgaire, que la bonne, les condamne absolument.

Me Bétoland arrive à l'exécution du traité. On sait comment les navires n'ont pu être livrés aux Etats confédérés.

Qu'a fait M. Voruz? Il a vendu les deux navires, le Shanghai et le San Francisco, au gouvernement péruvien; il les a vendus avec un bénéfice de 425,000 francs sur le prix convenu avec les Etats confédérés, ce qui atteste la loyauté du traité conclu avec eux.

M. Voruz aurait pu dire à M. Bullock: "Je vais vous rembourser ce que vous m'avez payé, je ne vous dois rien au-delà; notre traité a été résilié par force majeure." Au lieu de cela, il lui a noblement offert le partage des bénéfices, ce que M. Bullock a accepté en lui exprimant ses remerciements.

M. Voruz a donc remboursé tout ce qu'il avait reçu, et même au delà, puisqu'il a remis la moitié des bénéfices; par suite, il n'y a plus même de prétexte pour que la demande des Etats-Unis soit maintenue à son égard.

Me Allou précise le rôle de M. Erlanger; il a fait une opération de banque, il a cautionné les marchés Bullock.

La péroraison de l'avocat nous montre sous un jour défavorable la moralité de la demande formée par les Etats-Unis. Ecoutons Me Allou.

"J'aurais fini si je voulais dire aussi un mot de ces armes déloyales qui sont dans la main de notre adversaire; la grande république aborde ce procès avec des pièces volées par la trahison, par l'infidélité domestique! Volées, ce n'est pas assez: vous n'avez pas pensé que celui qui vous les vendait était capable de les forger! Et la première lettre de M. Erlanger que vous avez imprimée est une lettre fausse!"

L'avocat a cité des pièces à l'appui de cette assertion, et dès ce moment, le tribunal a pu se convaincre que cette affaire touchait à la fraude.

Huit jours plus tard, M. Chevrier, avocat impérial, a donné ses conclusions. M. Chevrier s'est prononcé contre les prétentions du gouvernement américain. En supposant que les commandes de navires aient été faites par des agents des confédérés du Sud, en supposant que ces commandes aient été payées avec des taxes ou des surtaxes levées sur les populations des Etats du Sud, cela n'engage pas la responsabilité de M. Arman, pas plus que celle de ceux qui ont traité avec lui. M. Arman n'a pu être de très bonne foi et penser que M. Dulloeq, qui lui demandait des navires, voulait réellement établir un service de transports dans l'Indo Chine.

M. l'avocat impérial Chevrier a donc conclu au rejet de la demande formée par le gouvernement de Washington contre M. Arman et les autres armateurs.

Le télégraphe transatlantique nous a annoncé que le tribunal de première instance avait rendu un jugement conforme aux conclusions de l'avocat impérial. Nous en donnerons le texte dès qu'il nous parviendra.

TERRIBLE CATASTROPHE A SAN FRANCISCO.

Le télégraphe transcontinental nous a annoncé sommairement qu'une terrible catastrophe avait marqué la célébration du 4 juillet à San Francisco. Nous trouvons dans le Courrier de cette ville des détails circonstanciés sur cet événement:

Le 4 juillet 1868 restera marqué d'une croix noire dans le souvenir de notre population, dit notre confrère californien.

C'est à quatre heures et demie de l'après-midi, qu'est arrivée cette douloureuse catastrophe. Le steamer El Capitan venait d'aborder au wharf d'Oakland, où l'attendait une foule nombreuse, en grande partie composée de personnes de notre ville qui étaient allées passer la journée de l'autre côté de la baie. Dans le nombre se trouvaient les membres de la nouvelle compagnie de milice italienne, Guardia Garibaldiani, qui, après avoir participé à la procession et aux cérémonies de la fête à Oakland, s'en revenaient à San Francisco.

Toutes les personnes qui ont été à Oakland savent qu'à l'arrivée du bateau les communications avec le wharf sont établies au moyen d'un pont volant dont une extrémité est relevée sur le bateau au moyen de chaînes qui s'enroulent chacune autour d'une roue. C'est au moment où cette manœuvre venait d'être exécutée que l'accident est arrivé.

En effet, le pont était à peine fixé qu'il fut envahi par la foule qui attendait sur le wharf. On estime à plus de cent le nombre des personnes qui s'entassèrent sur cette planche étroite. Tout à coup l'une des chaînes se rompit, et la planche s'inclinant brusquement de ce côté, la foule se rejeta brusquement et d'instinct de l'autre côté pour maintenir l'équilibre. Pendant un moment, on vit la planche osciller; puis soudain le cran de l'autre roue ayant manqué à son tour, la chaîne se déroula en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, et hommes, femmes, enfants, furent précipités pêle-mêle dans la baie, qui est assez profonde en cet endroit.

Ce fut un spectacle affreux. Les femmes jetaient des cris déchirants; on voyait des mères élever frénétiquement leurs enfants au-dessus de leur tête en implorant du secours pour eux, non pour elles. Les hommes essayaient en vain de se dégager. Ceux qui savaient nager voyaient leurs mouvements paralysés par les folles étreintes de leurs voisins éperdus et étaient entraînés au fond de l'abîme. On porte aujourd'hui à onze le nombre des noyés. Mais Dieu sait qu'il eût été terriblement plus considérable sans le dévoûment dont ont fait preuve en cette circonstance les membres de la compagnie garibaldienne et plusieurs généreux citoyens.

Ces braves gens furent les premiers à porter secours aux victimes. Quelques-uns se précipitèrent sans hésiter dans la baie, tandis que d'autres jetaient par dessus le bord du steamer et du wharf des cordes, des ceintures de sauvetage, des cages, et, généralement tout ce qui pouvait être de quelque utilité aux malheureux qui se débattaient dans les flots. En même temps d'autres descendaient les embarcations du El Capitan et une embarcation du Washoe, qui se trouvait proche, et réussissaient ainsi à sauver beaucoup de personnes. D'un autre côté, les gens restés sur le wharf formaient une chaîne en se tenant par la main et sauvaient aussi un grand nombre de naufragés.

Parmi ceux qui se sont fait le plus particulièrement remarquer par leur intrépidité, il faut citer en première ligne un Italien connu sous le simple nom de Carlo, et employé de la maison Ghirardelli, d'Oakland. Ce brave garçon, qui était resté sur le wharf, fut un des premiers à se jeter à l'eau. Quatre fois il revint à bord en ramenant chaque fois une personne qu'il arrachait à la mort; mais la cinquième fois lui fut fatale: on le vit s'enfoncer à son tour pour ne plus reparaître. M. James Butler, un blanchisseur, fut plus heureux: il réussit à sauver sept personnes, et fut retiré de l'eau presque sans connaissance.

Ce fut M. Richard Dowd, employé de la fonderie Etna, qui conçut l'idée d'une chaîne et qui se jeta dans l'eau pour donner l'exemple. Il eut le bonheur de sauver trois femmes et deux enfants. Parmi les membres de la Compagnie garibaldienne qui se sont le plus distingués, on cite particulièrement MM. Luigi Isola, Emmanuel Biesa, Paoli Mhodi et Pietro Cuneo, qui se sont montrés infatigables et à qui beaucoup de personnes ont dû la vie. Du reste, il n'est que juste de le répéter, tous les membres de la Compagnie ont rivalisé de zèle et de dévoûment.

Citons aussi un homme de couleur, employé comme maître d'hôtel à bord du Capitan, qui a fait preuve d'un dévoûment au-dessus de tout éloge. Il s'est jeté à l'eau l'un des premiers et n'en est ressorti que lorsqu'il n'y a plus eu personne à secourir.

Le nombre de personnes qui ont perdu la vie à la suite de la catastrophe d'Oakland est de douze. Dix cadavres ont été repêchés dans la journée de dimanche; il reste encore à retrouver celui de la petite Rosa Camaiano; mais jusqu'à présent toutes les recherches ont été vaines.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—5 Août.

Thermomètre de C. Duhamel, Opticien, No 111 rue du Canal.

Ci-devant encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	77	degrés.
Midi	82	"
3 heures P. M.	83	"
6 heures P. M.	79	"

Rectification—Au dernier meeting du club du 8e ward, MM. John Delaney et N. A. Lambias ont été élus délégués au comité exécutif de paroisse et non président et vice-président du club, comme cela a été rapporté par erreur.

Les Seymour Sentinels.—Ce nouveau Club, présidé par le Dr Warren Stone Jr., est sorti hier soir, et en passant devant notre bureau nous a salué de trois hurrahs. Ils doivent se réunir de nouveau mercredi prochain, à l'infirmerie du Dr Stone, à l'angle des rues Canal et Claiborne.

Club Rough and Ready du 6me Ward—Ce club se réunira ce soir, à 7 heures précises, dans la salle de ses délibérations, rue du Bayou, No 203. La présence de tous les membres est requise.

Attention Broom Rangers.—Les membres de ce club sont invités à assister à l'assemblée régulière qui aura lieu ce soir, à 8 heures et demie, au théâtre de l'Opéra; des affaires importantes seront soumises au club.

Le Club Constitution.—Plusieurs centaines de citoyens se sont réunis, hier soir, dans la grande salle de ce club, rue du Canal, No 166, pour entendre l'hon. O. M. Dounovan, du Sénat d'Etat de la Pennsylvanie, et d'autres orateurs.

M. Dennovan a parlé d'une manière très encourageante de la Pennsylvanie, son Etat, et aussi de tout le Nord et particulièrement du Grand Ouest. Son discours a été fréquemment applaudi. Il promet à Seymour et à Blair 60,000 voix de majorité dans la Pennsylvanie.

Il a été suivi du colonel R. N. Ogden, du sénat d'Etat, qui a prononcé un discours dont l'effet a été très grand, particulièrement sur nombre de personnes de couleur qui étaient présents. Le colonel Ogden a été très souvent interrompu par les applaudissements de l'audience.

Albert White de couleur, de Shreveport, a été alors présenté. Il a prononcé un discours plein de force que tout le monde a écouté avec plaisir, surtout les amis de couleur qui étaient présents. Albert s'est montré orateur facile, avec une bonne voix et un langage convenable.

C. Smith, un autre homme de couleur, de Lexington, Kentucky, a parlé ensuite. Smith a reçu quelque éducation et ses remarques ont été bien accueillies.

Un vieil homme de couleur, nommé Atkens Graves, Willis Rollins et Pennewit, tous de couleur, ont parlé avant et produit beaucoup d'effet. Rollins a été très caustique à l'égard de l'auditeur Wickliffe, et de quelques autres radicaux coureurs de places.

Rollins et White parleront probablement tous deux, ce soir, sur la place Lafayette.

Le Maître de Poste.—Une dépêche de Washington dit que le maître de poste de la Nouvelle-Orléans, M. Taliaferro, a un déficit de $10,000 dans ses comptes. Ce déficit devra être couvert par les cautions, au nombre desquelles est M. Madison Wells. Le colonel Smallwood prendra, dit-on, la direction de la poste.

L'Affaire de Duel.—Les parties impliquées dans l'affaire de duel qui a eu lieu récemment, y compris les seconds et les médecins, ont comparu jeudi devant le juge Toca, de la paroisse St Bernard. L'avocat de district McKay représentait l'Etat, MM. Charles Bienvenu et Charvet représentaient les prévenus. La poursuite a fait entendre le lieutenant Manning, de la police du second district, qui a déclaré ne rien connaître de l'affaire, et avoir fait un affidavit par ordre du chef de police Williamson. Aucun témoin n'ayant été produit pour soutenir l'accusation, les prévenus ont tous été renvoyés de la poursuite. C'est la première fois, croyons-nous, qu'un affidavit est fait dans une affaire de duel. M. Williamson ferait mieux d'employer son zèle à faire arrêter les voleurs qui pullulent dans la ville, arrêtent les citoyens dans les rues à huit heures du soir, ou dévalisent une ou deux maisons toutes les nuits.

Feu de cheminée.—Le feu a pris mercredi soir à une cheminée de la rue 6e, entre St Denis et St Patrick et a été promptement éteint. Pas de dommage.

Caution outrageante.—Sam. Wilson, le nègre qui a tiré samedi soir sur le char de la rue Baronne où se trouvait Willis Rollins, en courant le risque d'atteindre tout autre passager, a été requis seulement de fournir une caution de $500 pour garder la paix. Cette garantie si dérisoire qu'elle soit, par qui a-t-elle été fournie? C'est ce qu'il serait bon de savoir pour juger de la sincérité et des bonnes intentions de la justice correctionnelle.

Le Recorder Jackson.—Ce magistrat a une justice toute particulière. Hier matin comparaissait devant lui un nommé Niel qui avoue être sans asile, sans moyen d'existence, et possédé d'une horreur invincible pour le travail. Il dit avoir traversé le monde entier aux dépens du public de tous les pays et qu'il lui serait difficile de changer de manière de vivre. Niel porte l'accoutrement d'un marin. Pour le corriger et l'habituer à une vie régulière et laborieuse, le recorder Jackson ne trouve rien de mieux que de le mettre hors de Cour c'est-à-dire de le renvoyer libre quand toute l'audience s'imaginait qu'il avait plus de titres que personne à un long séjour au Workhouse.

Ecoles publiques.—M. Eugène Desdunes a été réélu secrétaire du Bureau des écoles publiques.

La Direction a tenu séance hier soir sous la présidence de M. Bermudez. 16 membres étaient présents.

Les comités suivants ont été choisis, sous la présidence du premier membre désigné pour chaque comité:

Comité pour les professeurs: MM. Parham, Cronan, Paiseley, Rogers et Mount.

Maisons d'école: MM. C. W. Culberson, O'Neill, Prados et Pope.

Bibliothèque—MM. Goldthwaite, Bruff, Bermudez et Phillips.

Finance—MM. Leefe, Logari, Collers et Phillips.

Livres—MM. Rogers, Bouit, Raymond et Hughes.

Ecoles supérieures—MM. Cronan, Harper, Gubernator, Fagan, Wiltz, Raymond, Pope et Parham.

Impressions—MM. Paisley, Mc Culloch, Prados et Hughe.

Règlements—MM. Raymond, Gubernator, Prados et Hughe.

Ecole normale—MM. Bermudez, Gubernator, Bonit et Zehender.

Ces comités ont été acceptés par la direction.

Sur motion de M. Parham, les mêmes professeurs employés précédemment dans les écoles ont été retenus.

Une résolution chargeant le secrétaire de mettre sur le livre de solde pour les mois de juillet et d'août les noms du professeur Alex. Dimitry comme assistant-surintendant des écoles publiques et de James Davis comme sergent d'armes de la direction, est adoptée.

La Direction s'ajourne.

Législature de la Louisiane.

Sénat.—21 membres sont présents.

Le comité de finance rapporte un bill ajournant indéfiniment la collection des taxes arriérées, et aussi un bill prolongeant ce délai pour la collection de la taxe de la convention.

M. Ray annonce qu'il a plusieurs bills qu'il veut soumettre aux comités compétents et il demande pour cela la suspension du règlement. Accordé.

Le seul bill qui ait de l'importance concerne la corporation et l'organisation de travaux pour des améliorations publiques.

M. Packard annonce qu'il présentera un bill sur les poids et mesures.

M. Braughn annonce qu'il présentera un bill pour créer une Cour additionnelle dans la paroisse d'Orléans, pour le jugement des procès devant jurés.

M. Ray (rép.) demande la suspension du règlement à l'occasion d'un bill de secours pour M. Pierre Soulé. Le bill est relatif à des émoluments. Référé au comité judiciaire.

M. E. L. Jewell demande la suspension du règlement pour appeler un bill prohibant la vente des billets de loterie.

M. Ray objecte et ses objections sont soutenues.

Le bill de la Chambre pour l'organisation d'une milice spéciale est lu.

Après discussion, sur la motion de M. Lynch, le bill est référé aux comités réunis de la milice et du judiciaire.

Le bill concernant l'éligibilité des personnes aux places est lu.

Chambre des Représentants.—Vingt-cinq membres sont présents.

MM. Heidenhain et Hall, radicaux, de la paroisse d'Orléans, admis à siéger par un vote de parti, prêtent serment. Le digne Hyman n'ayant pas été maintenu à la Cour Suprême par M. Warmoth, a été obligé de renoncer à son poste, et c'est l'orateur qui l'a remplacé dans son ministère de juge assermentant.

Gortekamp, rad., de Jefferson, présente une pétition des internes de l'Asile de St Joseph, qui ont besoin d'assistance pécuniaire.

M. McVean, rad., de Caddo, présente une série de résolutions pour la représentation des 6e, 8e, 9e districts représentatifs de la paroisse d'Orléans et des paroisses de Franklin et de Lafayette, les paroisses de St Landry et de St Martin n'étant que partiellement représentées.

M. McVean demande que les candidats qui ont eu le plus de voix après ceux dont l'élection a été annulée par la Chambre, soient admis à siéger, s'ils peuvent prêter serment.

Les résolutions sont lues et déposées suivant le règlement.

La résolution du même membre demandant une enquête sur la cession à bail du Nouveau Canal au gén. Dick Taylor par l'Etat est mise en discussion et adoptée. L'enquête sera faite par les comités sur les corporations et les améliorations concurremment.

Lee, (rad) de St Bernard, présente un bill autorisant et légalisant l'émission par l'Etat, de bons jusqu'à concurrence de $2,000,000, à 6 0|0 d'intérêt, le principal payable en circulation des E. U., dans l'espace de 40 ans—le crédit de l'Etat étant engagé pour le payement des dits bons—lesquels seront signés par le gouverneur et le secrétaire d'Etat, et payés dans la ville de New York.

Le bill porte une dépense de $5,000 pour la gravure des dits bons. Le bill est lu deux fois et envoyé à l'impression.

Le même membre présente un bill pour la destruction de certains bons non émis. Envoyé à l'impression.

M. Faulkner (rad), de Caldwell, soumet un rapport de majorité sur la résolution dénonçant toute tentative faite pour restreindre la liberté de la parole.

M. McMillan fait un rapport de minorité où les radicaux sont engagés à soutenir la liberté de la parole, mais où il est dit que l'intolérance avait prévalu jusqu'ici dans l'Etat de la Louisiane et aussi que le peuple avait été turbulent et émeutier.

M. Noble (dém.) s'oppose à l'adoption du rapport de minorité, parce qu'il semble accuser tout le peuple de la Louisiane d'intolérance, de turbulence et de tyrannie.

McMillan répond que son rapport est purement un état de faits historiques qui prouvent que l'Etat de la Louisiane et tous les Etats au sud de la ligne Mason et Dixon avaient été livrés pendant 25 ans à l'intolérance, à la turbulence et à la tyrannie, et que cela avait été une des conséquences de l'esclavage.

Le rapport de minorité est alors adopté par 52 contre 16.

M. Isabelle (c) présente un bill pour rembourser les billets et les bons d'Etat et autres certificats de dettes émis avant 1868. — Référé au comité général.

Esnard, (rad) de St-Mary, présente un bill prohibant la formation de toutes organisations militaires autres que celles établies par la loi, ou qui font partie de la loi de milice.

L'effet de ce bill sera d'empêcher tous les citoyens non-radicaux d'appartenir à la milice d'Etat.

Le bill incorporant la Compagnie de Chattanooga est déposé sur la table sujet à l'appel.

Morey, (rad) d'Ouachita, appelle le bill relatif aux munitions pour garantir les acquéreurs aux ventes pour taxes. Le bill est adopté.

La Chambre s'ajourne après cela faute de quorum.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Recommandation de Grant à l'égard de certains prisonniers.

Leur libération.

Extrait d'une dépêche de Washington.

La Louisiane dénoncée comme étant en rebellion armée.

Les Unionistes demandent des armes.

Nouvelles de St Domingue.

Or à 149 à New-York.

Nouvelles Européennes.

Londres, 5.—Le Times dans un article sur les affaires de Mazatlan, dit:

"Bien que le commandant du Chanticleer fut exposé à une provocation considérable, il n'aurait pas dû avoir recours à des actes d'hostilité. Il aurait dû chercher une réparation par l'intermédiaire de son gouvernement. Autrement des commandants à tête chaude et au caractère irascible auront toujours le pouvoir de guerre et de paix. Les Etats américains-espagnols, si insolents et si brutaux qu'ils soient, ont droit à ce traitement.

Une dépêche de Constantinople rapporte que M. Morris, le ministre américain, refuse de concourir au protocole de la Sublime Porte, qui permet aux étrangers de posséder des terres en Turquie.

Lisbonne, 5.—Le conseil d'Etat, en Portugal, a décidé de ne pas empêcher les exilés royaux d'Espagne de rester dans le pays. Le duc et la duchesse de Montpensier demeurent maintenant à Lisbonne.

Nouvelles des Antilles.

La Havane, 5. — Le maréchal Falcon, ci-devant président de Venezuela, a reparu devant Caïro. Il pense recommencer la guerre pour chasser Monagas du pouvoir.

Des avis haytiens disent que les révolutionnaires ont remporté une victoire près de Jacmel. 4,000 hommes bien pourvus de provisions pressent le siège de Port-au-Prince.

Des troupes dominicaines avaient passé la frontière et envahissaient Hayti.

Le général Boyer et son fils ont été assassinés. On commet des vols et des dévastations dans plusieurs parties du pays.

Des avis de Santo-Domingo représentent les mouvements des révolutionnaires contre Baez comme faisant des progrès continus sous le général Laperon qui avait gagné une bataille décisive sur les forces envoyées contre lui.

Nouvelles de Washington

Washington, 5. — La situation de Thad. Stevens n'est pas jugée critique.

Le Président ne quittera pas la ville avant 10 jours.

Le Revenu a reçu aujourd'hui $737,000.

Plusieurs affaires exécutives sont en souffrance attendant le retour de M. Evarts.

Le secrétaire Welles est à inspecter les arsenaux de marine.

Une conférence démocratique tenue à New-York indique que Hoffman sera le candidat démocrate pour la place de gouverneur. Il est le favori de Tammany.

La majorité de Stevenson pour la place de gouverneur du Kentucky excédera 50,000.

Le secrétaire McCulloch et le général Rousseau ont fait visite au président aujourd'hui.

L'état de la dette sera publié samedi.

Le général des armées a recommandé la rémission du reste des sentences et la mise en liberté de toutes les personnes maintenant détenues en vertu des sentences des commissions militaires organisées sous les actes de reconstruction du Congrès dans les Etats où les dits actes ont cessé d'être mis en vigueur.

Washington, 5.—Il y a plus de 500 demandes pour les 25 places d'inspecteurs créées par le nouveau bill de taxe.

On dit que la promulgation de l'état de la dette est retardée à cause de graves erreurs dans les computations.

La scène suivante qui s'est passée dans le cabinet est regardée comme authentique:

Browning se déclare, le premier, pour Seymour et Blair—Il fait remarquer que l'harmonie devrait régner dans le cabinet. Wells et McCulloch suivent dans le même sens, ne pressent pas cependant avec autant de force la nécessité des changements dans le cabinet, et Seward, Evarts, Randall et Schofield, qui sont absents, s'accordent avec le Président.

Washington, 5.—Le consul des Etats Unis à Porto Rico écrit qu'on a rétabli les passe-ports dans cette île; aussi, qu'à cause du choléra à la Havane, les navires venant de ce port ne seront pas admis à Porto Rico.

Washington, 5. — L'Intelligencer publie en plein la lettre de Seymour, transmise par le télégraphe. Cette lettre couvre une colonne et quart.

Le général Rousseau ne partira pas pour son commandement avant le mois de septembre.

L'extrait suivant d'une dépêche de Washington à la Tribune de New York est télégraphié comme un spécimen des nouvelles de la Louisiane qui courent ici et qui sont répandues au loin dans le Nord:

"Plusieurs personnes arrivées de la Nlle-Orléans, aujourd'hui, représentent les affaires politiques en Louisiane comme étant dans une position déplorable. Le pouvoir des unionistes dans l'Etat est seulement superficiel, tandis que le pouvoir réel est dans les mains des rebelles. Depuis le départ de Sheridan et de Mower, l'autorité militaire n'a servi qu'à aider les ex-rebelles et à battre en brèche les lois du Congrès.

"Après les nominations de Seymour et de Blair, le parti démocrate a commencé une organisation universelle et maintenant il se vante de pouvoir remporter l'Etat pour Seymour, dut-il tuer tous les nègres, pour atteindre ce but. Les Chevaliers de Seymour et les Gardes de Blair ont été organisés et ils font aussi régulièrement l'exercice que s'ils étaient des troupiers. Ils sont disposés en régiments et compagnies prenant leurs noms et leurs numéros des divers régiments et compagnies qu'ils fournirent à l'armée rebelle pendant la guerre. Avoir vu le service dans l'armée rebelle est la principale qualification nécessaire pour être un officier de l'organisation. Le général Harry Hays qui a figuré comme shérif de la Nlle-Orléans au massacre des Unionistes en juillet 1866, est le grand commandant du corps révolutionnaire.

"Au grand meeting qui a eu lieu l'autre soir à la Nouvelle-Orléans, ils ont paradé dans les rues avec des revolvers et des poignards. Avec ces hommes pleinement dressés et organisés et le général Rousseau pour commandant des forces militaires des Etats-Unis les unionistes de la Louisiane s'attendent à une rude tâche pour emporter la lutte au mois de novembre. Si les unionistes avaient quelques armes de manière à pouvoir lutter avec les hommes qui leur sont opposés, ils ne rencontreraient aucune difficulté."

Nouvelles diverses.

Atlanta, 5.—Une résolution, présentée à la Chambre, porte que toutes les personnes occupant des places municipales dans l'Etat en vertu d'une commission militaire seront renvoyées, et que toutes les places, ainsi rendues vacantes, seront réoccupées par ceux qui avaient été révoqués par une commission militaire et qu'ils seront requis d'agir en leurs capacités respectives jusqu'au moment où des élections seront faites.

Montgomery, 5.—La Chambre ne s'est pas occupée d'affaires ayant trait à l'intérêt général.

Le Sénat a passé à l'unanimité moins un seul vote un bill écartant toutes les incapacités politiques. Ce bill porte que toutes les incapacités dont un citoyen est frappé seront levées sur une demande adressée par lui au juge des prévôts. Aucun serment n'est requis.

Par un vote de 13 contre 12, (le lieutenant gouverneur ayant donné le vote décisif) le Sénat a passé le bill, précédemment adopté par la Chambre, autorisant le gouverneur à choisir un journal où devront être publiées toutes les annonces légales de tout genre. On pense que le gouverneur mettra son veto sur ce bill.

St-Louis, 5.—La convention d'Etat démocratique s'est organisée aujourd'hui en choisissant Amos Shields pour président.

Fort Monroe, 5.—Le steamer Tallahassee avec le secrétaire de la marine à bord, s'est rendu à l'arsenal de Norfolk aujourd'hui.

Charleston, 5.—Le général Canby a émis un ordre par lequel il abandonne officiellement le commandement du second district militaire.

Augusta, 5.—La pluie continue.

Le général Wade Hampton a harangué un meeting démocrate, ici, ce soir.

Savannah, 5.—Des nouvelles de l'intérieur de la Géorgie disent que la plante de coton est très petite, mais très saine. A moins qu'elle ne grandisse rapidement, la récolte n'excédera pas la moitié de celle de l'année dernière.

Des rapports de la Floride annoncent que les vers se propagent, surtout dans les îles.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud Ouest, 5, 6 h. P. M. — Arrivé le steamer Harris, de Galveston, avec fret et passagers. Parti, le steamer Harlan.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 5.—La rivière est stationnaire avec 6 pieds d'eau dans le canal et 3 pieds sur les chutes.

St. Louis, 5.—Le fleuve baisse toujours.

Marchés européens.

Londres, au soir, 5.—Consolidés, 94 1|8. Bons 71 1|2.

Frankfort, 5.—Bons 75 1|4.

Liverpool, 5, au soir,—Coton plus facile à la clôture et légèrement en baisse. Vendu 8000 balles. Uplands 9 5|8 à 9 3|4. Orléans 9 7|8 à 10.

Marchés américains.

New York, 5.— Coton plat et un peu en baisse. Vendu, aujourd'hui, 350 balles. Mid. upl. 29 1|2 à 30.

New York, 5.— Fonds publics fermes. 5-20, 114 5|8. 10-40, 109 3|8.

La demande d'argent augmente; mais on y répond promptement de 3 à 5 sur demande. Escompte de 6 à 7. Or, tout actif toute la journée et fermant à 149. Sterling calme à 110. Gouvernements plus fermes. Actions incertaines, mais s'améliorant.

Balance à la sous-trésorerie $78,500,000.

Mobile, 5.—Coton plat. Pas de ventes. Reçu 1 balle. Pas d'exportations.

Charleston, 5.—Coton plus facile. Vendu aujourd'hui 92 balles. Mid. 28.

Savannah, 5.—Coton plat et cotes entièrement nominales. Pas de ventes. Reçu 1 balle.

Baltimore, 4.—Coton plat. Mid. nominalement à 30.

Louisville, 5.— Vendu 91 boucauts de tabac à 14. Farine 6 50 pour la superfine. Porc 29 00. Graisse 18 ¾. Temps clair et chaud.

Cincinnati, 5. — Farine et blé sans changement. Maïs 90. Avoine 48. Graisse 18. Bacon 13 1|4. Porc 29. Pommes de terre 2 50. Beurre 30 à 38.

St Louis, 5.—Farine calme et sans changement. Bacon, côtés 16 1|4. Epaules 13. Graisse 18.

(Dépêches d'hier soir.)

Augusta, 4.— Il y a eu un grand meeting de ratification pour Seymour et Blair à Aiken. 3000 personnes étaient présentes. Hampton, Butler et autres orateurs ont parlé. Deux hommes de couleur ont parlé, et il y avait dans la procession un club de démocrates de couleur.

New York, 5.— Le gouverneur Seymour a écrit une lettre acceptant formellement la nomination faite par la Convention démocratique nationale. Il dit qu'il n'a pas cherché cette nomination et qu'elle était pour lui inattendue, mais il a été pris par l'intérêt qu'il avait pour le succès du grand changement politique, et il ne peut échapper au mouvement.

Les résolutions adoptées par la convention s'accordent avec ses vues. Il a retardé son acceptation formelle jusqu'à l'ajournement du Congrès, dans le but de voir quelle lumière pourrait jaillir du Congrès sur l'intérêt du pays. Le parti congressionnel non seulement s'est allié au pouvoir militaire qu'on veut faire peser directement sur l'élection dans beaucoup d'Etats, mais il s'est tenu en session perpétuelle avec le but avoué de faire telles lois qu'il jugera convenable en vue de l'élection qui doit avoir lieu. Jamais auparavant le Congrès n'avait pris une attitude menaçante envers les électeurs. Sous l'influence du Congrès quelques Etats se proposent de dépouiller le peuple du droit de voter pour les électeurs présidentiels, et déjà l'on a pris quelques mesures pour détruire le droit de suffrage.

On admet comme représentants de quelques uns des Etats du Sud des hommes déclarant qu'ils ne peuvent vivre sans protection militaire dans les Etats qu'ils prétendent représenter. Ils doivent leurs places à l'état de désordre dans le Sud, et par cela même ils tâchent de l'entretenir dans l'anarchie. En vain les plus sages républicains protestent contre cette politique. De tous les hommes capables qui ont contribué à l'organisation républicaine il y en a un à peine, depuis trois ans, qui ait mis cette organisation en garde contre ses excès et beaucoup ont été rayés de ses cadres.

Personnellement, la place de Président n'a pas d'attraits pour lui. Pendant la guerre, il a donné 16,000 commissions aux officiers de l'armée et il sait qu'ils demandaient l'Union pour laquelle ils ont combattu.

Le plus grand meeting que ces braves soldats aient jamais eu à endosser est l'action de la Convention. Il ne doute pas d'un triomphe qui rendra la paix et la prospérité au pays et nous donnera les avantages d'un gouvernement sage, économe et honnête.

Liverpool, 5 après-midi—Coton inactif et sans changement.

New-York, 5.—Coton plat à 30. Or 147 3|4.

On lit dans l'International:

Il paraît que, dans une récente entrevue de l'Empereur et du nonce apostolique, Mgr Chigi, Sa Majesté aurait touché la question de la succession à la chaire de Saint Pierre, et aurait exprimé au nonce quelque désir de voir accorder la préférence au cardinal Bonaparte. M. de Sartiges, ambassadeur de France près le Saint Siège, aurait également entretenu le cardinal Antonelli de cette grave question. Les lois canoniques n'admettent que les cardinaux romains dans le conclave, notre ambassadeur s'efforcerait de persuader que cette question doit être agitée dans le prochain concile œcuménique.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 5 août.

Il ne s'est encore opéré aucun changement important sur le marché monétaire. Les capitaux sont abondants lorsque les billets offrent toutes les garanties nécessaires. Le papier de premier ordre est, dans les rues, à 1 par mois et celui de second ordre à 1 1|4. Le papier hypothécaire No 1 se fait à 10 à 12 par an et le No 2 à 12 à 15.—Les banques escomptent volontiers les bons billets (à courte échéance) de leurs clients.

L'or a ouvert à 147 1|4 à 147 1|2 contre 147⅜ à New York et, après de faibles transactions, a clos à 148 1|4 à 148 1|2. On a vendu $12,000 (1,000, 2,000, 3,000 et 6,000) à 147 1|2, $5,000 (1,000, 2,000 et 2,000) à 147 3|4 et $10,500 (1,000, 1,000, 2,000, 2,500, 3,000 et 7,000) à 148.—Dans l'argent, $1,200, en demi piastres américaines, à 136 7|8 et 800 piastres mexicaines à 3 de prime en or. Nous cotons les demi-piastres américaines à 137 à 137 1|2 et les piastres mexicaines à 150 à —

La nouvelle hausse de l'or à New York a eu un contre coup ici, mais il s'est fait peu de choses. Dans le sterling, on n'a vendu que 3600 livres de banque à 110 3|8 en or.—Dans le change sur France, 100,000 francs, au change de commerce, No 1, à 3 50; 20,000 de banque à 3 47 1|2, et 5000 à 3 45. — Le sterling peut être coté à 163 à 163 1|2 celui de banque, et le change particulier, nominal, à 161 1|2 à 162 1|2; le change sur France, à 3 50 à 3 48 3|4 le change de commerce, et 3 47 1|2 à 3 45 celui de banque.

Le change américain n'a guère trouvé d'acheteurs. Les banques ont tiré sur New York à 1|2 de prime. Les ventes de change de commerce sont: $1,000 sur New York, à vue, au pair, $5,000 à 1|8 de prime, $10,000 et $10,000 à 1|4, $7,300 à soixante jours de vue, à 1|8 d'escompte.

Aucune vente d'actions ne nous a été annoncée. Les bons de levées de l'Etat ont faibli. $20,000 se sont vendues à 58 1|2—2 bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, ont changé de mains à 80 1|2—$2,300 en mandats de l'Etat se sont vendus à 66, ce qui est une forte baisse.

Les billets de la ville n'ont pas trouvé beaucoup d'acheteurs. $4000 et $5000 se sont vendues à 35 3|8 d'escompte, $5000 à 35 1|2 et $5,500 (2,500 et 3,000 à 35 3|4). Les courtiers ont acheté les petites sommes à 36 à 37 et vendu à 35.

$4,500 en billets de l'Etat ont changé de mains à 28 1|2 d'escompte.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Mercredi soir, 5 août 1868.

Coton—Les opérations ont été presque complètement suspendues aujourd'hui, le montant total des transactions ne s'étant élevé qu'à 21 balles seulement. Les prix sont décidément plus faibles à cause des nouvelles décourageantes qu'on reçoit journellement de Liverpool et de New York, quelques autorités ont prétendu qu'il aurait été possible d'acheter du low middling à 25 à 25 ½ c, mais faute de ventes suffisantes pour nous servir de base nous omettons nos cotes.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		1525
Reçu aujourd'hui	11	
" précédemment	658698	
Coton avarié, épars, &c., &c.	8019	666728
		681961
Expédié aujourd'hui	311	
" précédemment	679765	680106
Stock en mains		1878

Les expéditions de coton, aujourd'hui ont eu lieu pour Liverpool exclusivement.

Fret—Le marché aux frets continue à être extrêmement calme. En ce qui regarde les ports étrangers le nombre de navires disponibles est limité sauf cependant, ceux qui sont à destination du Havre et de Brême car ils suffisent à la quantité de fret qui se présente. Les vapeurs engagés dans le cabotage obtiennent des chargements d'une ampleur modérée et pas de nature à être préférée. Pas d'engagements de voiliers qui font le même trajet. Nous cotons le fret en ce moment, savoir: Coton sur vapeurs pour Liverpool 9|16 d. pour New York ¾ c; pour Boston et Philadelphie 1 c; Tabac pour New York $8 le boucaut; farine pour New York 75 c; pour Boston 87½ c le baril; porc et bœuf pour les ports du Nord $1 25 le baril; bœuf en tierçons pour New York — —; maïs pour New York et Boston 20 cts le boisseau; blé pour Liverpool 10 à 12 d; maïs pour Liverpool 12 d. Sur voiliers les taux sont: coton pour Liverpool 7|16 d; pour le Havre 1 1|8 d; pour Brême 1 c; Tabac pour Liverpool 35s le boucaut, pour Brême 35s; pour le Havre $12, pour Londres 3s 6 d, maïs pour Liverpool 9d.

Sucre et mélasse—Le marché au sucre de Cuba a été calme aujourd'hui, mais à cause de la hausse opérée dans l'or les détenteurs se montrent plus fermes et même, quelques-uns d'entre eux ont haussé leurs prix de ⅛ et ¼ c la livre. Ventes, en divers lots de 40 caisses Nos 11 et 12 à 12 1|8 c la livre, 150 caisses Nos 12 et 13 à 12¼ à 13¼, 40 caisses Nos 14 et 15 à 13½ à 13¾ et 70 caisses Nos 18 à 20 à 15 à 16 c la livre.

Arrivages de l'Ouest—Depuis notre revue d'hier, le steamer Continental, de St Louis est arrivé ici.

Farine—Le marché a été excessivement calme aujourd'hui, la seule vente importante rapportée ayant embrassé 100 barils de triple extra à $9, et 50 de $9 25 le baril. Les plus bas grades ont éprouvé quelques demandes, particulièrement la superfine et la double extra, mais il s'en offre peu.

Nous cotons nominalement: la superfine $8 50 à $8, 62½ le baril, la double extra, $9, la triple extra $9 à $10 et triple de choix à choix pour famille $10 50 à $14 le baril.

Maïs—La levée a été entièrement dépourvue de maïs aujourd'hui, et conséquemment il y a à peine eu de marché pour cet article. Ventes de 300 et de 150 sacs de jaune mélangé à 92½, 200 do à 95 c et 250 de blanc à $1 05 le boisseau—en tout 900 sacs.

Son—150 sacs vendus à $1 30 les cent livres. Cet article manque au débarcadère.

Avoine—Il n'y en a pas eu au débarcadère. Les dernières ventes se sont opérées à 60 c le boisseau d'avoine nouvelle et la vieille, 65 cts.

Bacon—Les épaules se vendent en détail à 13⅛ à 13¼ c la livre, les côtés clear ribbed 16 ¼ à 16⅜ c, les côtés désossés 17¼ à 17⅜ c et les jambons curés au sucre 18 à 21 c la livre. Deux lots de 10 barriques chaque de jambons curés au sucre se sont vendus à 20 c la livre.

Porc—Ventes aujourd'hui de 100 et de 75 barils de mess à $30 50 le baril. Dans le détail les prix sont plus élevés de 50 à 75 c le baril.

Saindoux—Un lot de 130 tierçons de saindoux de choix s'est vendu à 18¾ c la livre. La qualité de choix en barillet est cotée à 20 c.

Beurre—Le marché est calme. Nous cotons le beurre de l'Ouest à 25 à 30 c la livre et celui du Nord 34 à 40 c.

Fromage—Le marché est toujours calme bien que la demande se soit un peu améliorée, particulièrement celle qui porte sur les meilleures qualités. Nous cotons le Western Reserve et le factory 11 à 16 cents. Le dairy anglais du Nord et le fromage crème sont cotés à 16 c la livre.

Peaux—Les peaux sont en bonne demande et le peu d'envoi qui nous en arrivent sont immédiatement vendues. Nous cotons, savoir: peaux vertes salées, des abattoirs de la ville 9¾ à 13¾ c la livre, du salées à sec 16 à 18 cts, du sèches dry flint 17 à 19 cts, du préparées au Texas 17 à 19 c, de sèches de Mexique 20 à 21 cts la livre.

Toile d'emballage—La demande pour le détail a été active aujourd'hui et elle a porté sur la toile de l'Inde en balles avec offre de 26 c la yarde et 24 à 26 pour l'article en rouleaux, mais nous avons entendu dire qu'il ne s'est pas vendu de lots ronds. La toile de chanvre est tenue à 20 c la yarde de toile tissée à la main et à la vapeur 26 cts.

Corde d'emballage—Se vend en détail à 9½ à 9¾ cts. Les lots ronds sont cotés à 9 c.

Suif—Le suif de rendement opéré en ville se vend à 13 c et l'article venant de la campagne 13½ c la livre.

Laine—Les grades inférieurs sont peu demandés tandis que les meilleures qualités n'éprouvent qu'une demande bornée. Le stock en main est fort et s'accroît rapidement. Nous cotons la laine de la Louisiane 18 à 22 c la livre, de pleine de glouterons 10 à 15 c, de du Texas 16 à 18 c, et do du Texas ¾ à ¾ mérino à 26 c la livre.

Sel—Le marché est calme, mais ferme à 2 55 à 2 60 le sac de gros et de fin de Liverpool pris en entrepôt et $2 65 à $2 70 en magasin. Le sel des Iles Turques vaut $1 90 le sac.

Drèche et houblon—La drèche abonde et est peu demandée mais les prix restent les mêmes. L'article est coté à $2 80 à $2 90 le bo. de drèche américaine, et $1 90 à $2 — pour celle du Canada. Le houblon est calme à 35 à 45 cents.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 5 août 1868.

Arrivé, hier 394 bœufs du Texas, 156 veaux et vaches d'un an, 31 moutons.

Vendu — 387 bœufs du Texas, 415 veaux et vaches d'un an, 49 cochons, 191 moutons.

A vendre — 485 bœufs du Texas, 750 veaux et vaches d'un an, 96 cochons, 34 moutons et 28 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité, par tête	25 00 à	30 00
Do do 2me do do	— — à	— —
Bœufs du Texas, 1ère do do	25 00 à	30 00
Do do 2me do do	15 00 à	20 00
Do do 3me do do	10 00 à	12 00
Do do, nourris au maïs, par livre net	— — à	— —
Cochons, par livre, gr.	— 12 à	— 12½
Moutons, 1ère qualité, par tête	5 00 à	— —
Do 2me do do	3 50 à	4 00
Do 3me do do	— — à	— —
Vaches à lait, de choix, par tête	90 00 à	100 00
Do 2me qualité, par tête	50 00 à	90 00
Veaux d'un an, par tête	4 00 à	8 00
Veaux de lait, par tête	4 00 à	7 00
Chèvres, par tête	1 50 à	4 00

MARIÉ, à Kingston (Jamaïque), le 3 juin 1868, Mr. EUGENE ESTAVART, de Paris (France), à Mlle HENRIETTE-CLOTHILDE DESNOES.

Les nombreux amis qu'Eugène Estavart a su, depuis quinze ans qu'il visite la Nlle Orléans, s'attacher et se rendre dévoués, par sa franchise de caractère, ses qualités de cœur et sa droiture commerciale lui souhaitent sincèrement, dans la nouvelle position qu'il vient de se créer, une longue série d'années de bonheur et de prospérité. 6 août

Décédée à Carrollton, hier 5 août, à 1 heure P. M., à l'âge de 72 ans, Mme Vve OLIVIER FORCELLE, née Marie Thérèse Héloïse Boudousquié. La cérémonie funèbre aura lieu aujourd'hui 6 courant en l'église de Carrollton, à 2½ heures P. M. Les amis et parents des familles Forcelle, Boudousquié, Blache et Devezin sont priés d'y assister sans autre invitation.

Décédée, à la Nouvelle-Orléans, le 29 juillet, à l'âge de 70 ans, Madame veuve URBIN BEAULIEU, native de cette ville.

Décédée hier matin, 5 courant, à huit heures et demie, Mme JOHN NOCENTI, âgée de 43½ ans, native de Brême (Allemagne). Les amis et connaissances des familles Nocenti et Bénédic sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à neuf heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Craps entre Espagne et Poètes.

$100,000 DE BILLETS DE VILLE

Seront achetés au plus haut prix du marché, AU BUREAU DE CHANGE De J. BRETTE, 6......RUE ST-CHARLES......6

Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.

Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 26juin—2mPP

Conclave Ionic No 11 S.'. W.'. M.'.

LES officiers et membres de ce Conclave sont prévenus qu'une séance régulière aura lieu Vendredi prochain, 7 du courant, à 7 heures et demie du soir. Par ordre, M. A. CALONNE, T.'. E.'. C.'. 6 août— E. A. LOUIS, Scribe.

Succession de Jean Marie CHARAMIA

LES personnes qui se prétendraient encore créanciers de la succession de Jean Marie Charamia, en son vivant, sont invitées à présenter leur compte à Guillaume Betsez, tuteur des mineurs. J. M. Charamia, chez Mme [illegible] Jean Duberry, fermier du Marché Ste Marie, dans les délais de quinzaine. Nouvelle-Orléans, le 5 août 1868. GUILLAUME BETSEZ. 6août—

Maîtresse de français.

ON demande pour la campagne une bonne maîtresse de français. S'adresser à l'Institut Carnatz, No 267 rue Prytania. 6août—

A Louer.

La magnifique résidence à étage, située à l'angle des rues Esplanade et Tonti, Deuxième District, contenant deux salons, une salle à manger, sept chambres à coucher, chambre à bains, lieux d'aisance, installations de gaz, water works, cuve, bassins, distributions d'eau dans toute la maison. Dans les bâtisses au fond, huit chambres, écurie, remise, poulailler, &c., &c. [illegible] Le terrain est vaste, remblayé et planté d'arbres fruitiers, figuiers, d'orangers et arbres d'ornement. Les chars du Bayou passent devant la maison. Pour les conditions, s'adresser à A. C. TREMOULET, No 80, rue Vieille Levée. 6août—6

Avis.

LA société existant entre les soussignés sous la raison J. LEVOIS & CO est dissoute d'un commun accord à partir du 6 juin 1868. M. J. Levois est chargé seul de la liquidation des affaires de la dite maison et continuera le même genre d'affaires en son nom seul. Toutes les procurations données antérieurement à cette date, soit au nom de J. Levois, soit au nom de J. Levois & Co, sont révoquées. J. LEVOIS. F. MATHON. 12juil—1m

Navets garantis, de Buist.

NAVETS HOLLANDAIS plats, hâtifs, NAVETS A TÊTE POURPRE, NAVETS RUTA BAGA, jaunes. A vendre à bas prix, au Magasin de Graines de RICHARD FROTSCHER, No 12, rue Dumaine. 18 juillet—1m

Ralliez-vous! Ralliez-vous! CLUB CONSTITUTION.

L'assemblée hebdomadaire régulière de ce Club aura lieu CE SOIR, à six heures et demie. L'exactitude est requise de la part de tous les membres, car des affaires importantes seront soumises au Club. J. B. AUSTIN, Président. W. POPE NOBLE, Secrétaire. 6 août—1

Attention, Broom-Rangers Démocrates!

UNE assemblée régulière de ce Club aura lieu, JEUDI SOIR, 6 du courant, à sept heures et demie, dans la Salle du Théâtre de l'Opéra, au coin des rues Bourbon et Toulouse. L'exactitude est requise, car des affaires importantes seront soumises au Club. Par ordre. CHAS. W. CULBERTSON, Président. CHAS. H. ESLAVA, Secrétaire. 6 août—1f

Quartier Général du Club Démocrate "Rough & Ready" du 6me Ward, Chemin du Bayou, No 203.

LES membres de ce Club sont instamment priés de se trouver au quartier général, JEUDI SOIR, 6 août, à sept heures précises. Des affaires importantes exigent que tous les membres soient présents de bonne heure. Nous invitons cordialement chaque votant conservateur du ward à se joindre à nous. S. W. SCOTT, Président. ALBERT P. ROUX, Secrétaire. 6 août—1

Ralliez-vous! Ralliez-vous!! CLUB DÉMOCRATIQUE DU 5e WARD. Grande Procession aux Flambeaux SAMEDI PROCHAIN, 8 AOUT.

☞ TOUS LES CLUBS Démocratiques de la Nouvelle-Orléans sont invités à se joindre à nous Samedi prochain, 8 août.—Réunion à l'encoignure des rues Tremé et Carondelet. Par ordre du Président, CHARLES E. LENES, Secrétaire. 5 août—4f

AVIS.

Aux citoyens de la Nouvelle-Orléans. Prétendant hautement au privilège de la LIBERTÉ DE LA PAROLE accordée à chaque classe et à chaque race, et en dépit des tentatives d'intimidation faites pour étouffer la discussion sur les grandes questions du jour, et comptant maintenant sur les patriotiques assurances de son Excellence le Gouverneur de l'Etat, j'invite tous les citoyens de la Nouvelle-Orléans (spécialement ceux de COULEUR) à venir sur la place Lafayette, JEUDI SOIR, 6 courant, à sept heures et demie, écouter paisiblement une harangue que j'aurai l'honneur de prononcer. 4 août—3f WILLIS ROLLINS

RALLIEZ-VOUS! RALLIEZ VOUS!!

LES membres du CLUB DE LA CONSTITUTION se réuniront TOUS LES SOIRS jusqu'à nouvel ordre, à cinq heures. J. B. AUSTIN, Président. W. POPE NOBLE, Secrétaire. 4 août—6f

Société de Bienfaisance des Bouchers.

LA Société se réunira pour l'Assemblée de Trimestre, JEUDI le 6 août, à 5 heures du soir, à la salle à l'encoignure des rues Quatrième et Levée, 4me District. Par ordre du Président, F. ZEHENDER, Secrétaire. 5 août—2f

Avis.

PENDANT les mois d'AOUT et de SEPTEMBRE le Docteur ORIARD donnera ses consultations les MARDIS et SAMEDIS de chaque semaine de neuf heures à midi. 5 août—1m

AVIS.

AYANT vendu à M. P. L. LAMOTHE tout mon intérêt dans le commerce que je faisais au No 44 de la rue de la Douane, je le recommande avec plaisir à la clientèle de la maison. J. RAYMOND. Nlle-Orléans, 1er août 1868.

Le soussigné continuera l'achat et la vente de mousse, laine, peaux, cire, suif, etc., etc. en son propre nom. Il sollicite l'appui de ses amis, de ses connaissances et du public. P. L. LAMOTHE. Nlle-Orléans, 1er août 1868. 5 août—1m

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 3 août 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs il a été déclaré un dividende de CINQ pour cent sur le capital actif (banking department), lequel dividende sera payé aux actionnaires au comptant, à partir de lundi, 10 du courant. J. L. DELERY, caissier. 4 août—1M

Mme FERARI, ACCOUCHEUSE.

DE retour de France, informe sa clientèle qu'elle reprend l'exercice de sa profession [illegible] soins et traitement à domicile ou chez elle, rue ROYALE, 175, entre Ste Anne et Orléans. 4 août—6

Capitaux à placer.

ON désire placer des capitaux dans de bons billets hypothécaires reposant sur des propriétés foncières. S'adresser à J. V. GOURDAIN, courtier, No 16 Passage de la Bourse. 4 août—3t

EN débarquement du navire Henriette, arrivé de Bordeaux: [illegible] caisses vin blanc Langoiran, [illegible] vin rouge St Julien, [illegible] bouteilles, Ste Eulalie, [illegible] A vendre par COMMAGERE & LAMBERT [illegible] 3 août—10t

Avis.

M. VICTOR PRADOS sera, pendant mon absence, chargé de ma procuration générale. Toutes procurations précédentes sont annulées par cette dernière. SOPHIE BOUTROU. Nouvelle-Orléans, 1er août 1868. 3 août—3f

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES, Sous la direction de Mme CENAS, à l'angle des rues Esplanade et Claiborne.

LA session régulière commencera le 1er septembre. Le cours comprend toutes les branches d'une éducation [illegible] l'anglais [illegible] complète. La musique est l'objet d'une attention particulière. 2 août—2m

"Chaux du Cap de Richards," Manufacturée dans les carrières de marbre.

NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque de "RICHARDSCAPE LIME" [illegible] 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne. NEWTON RICHARDS. 2 août—

M. ALBERT FABRE, ex surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] des Langues [illegible] Mathématiques et Physiques [illegible] No 79, rue de Chartres. 19juillet—

Nattes, Nattes, Nattes, GRAND RABAIS POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

300 ROULEAUX NATTES de toutes couleurs, ainsi qu'un bel assortiment de marchandises sèches. A vendre par D. BLANCHARD, Rue Toulouse et Dauphine. 1er août—2m,3pe.

Dissolution de Société.

LA Société qui a existé jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison G. W. BANCKER & Co. a été dissoute, par limitation, le 30 juin dernier. G. W. BANCKER ayant acheté l'intérêt de C. T. BUDDECKE dans l'actif de l'ancienne Société, assume toutes les responsabilités de celle-ci et se servira du nom de l'ancienne Société, en liquidation seulement. GEORGE W. BANCKER. CHRISTIAN T. BUDDECKE. Nlle-Orléans, 30 juillet 1868.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une Société et continueront le commerce de marchandises sèches sous la raison G. W. BANCKER & Co. GEORGE W. BANCKER, RICHARD KANE, OCTAVE VOORHIES. Nlle-Orléans, 30 juillet 1868. 3 juillet—10f

BOIS DE CONSTRUCTION. GEORGE MERZ, MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION. Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Chassis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction est fourni au commerce au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19 juillet—1an

En charge pour Bordeaux.

Le navire français HENRIETTE, capitaine Lolbit, ayant la majeure partie de son fret engagé, partira pour le port ci-dessus, dans le plus bref délai. Pour complément de fret ou passage, ce navire ayant d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine, à bord, ou à C. CAVAROC, No 5, Passage de la Bourse. 30 juillet—4f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans, No 21, rue du Camp.

Nouvelle Orléans, le 29 juillet 1868.

A UNE élection, tenue le 13 du courant par les actionnaires de cette Compagnie, ont été élus Directeurs pour l'année courante: Thos N. Blake, P. Maleché, W. Alex. Gordon, I. Adams, A'te Couturié, Henry Tete, Felix A. Ducros, C. W. Bradbury, H. Peychaud.

Et à une assemblée des Directeurs, tenue aujourd'hui, M. H. Peychaud a été unanimement réélu Président, et M. P. Maleché, Vice-Président. LOUIS BARNETT, Secrétaire. 29juil—3f PP

AGENCE GENERALE DE MM. FOLSCH & CO, Marseille.

Porto, Madère, Sherry, Vin de Marseille, Cognac, Vermouth, Anisette, Curaçao, Marasquin. Liqueurs assorties. Vins rouge en caisse fine et ordinaires. [illegible] Sardines, Fruits conservés, Huiles [illegible] Olives, Fromage de Gruyère, Fromage Allemand, Truffes, Dattes, Figues, Raisins, Amandes, Citrons. Des ordres seront reçus pour l'importation directe. E. BARRIERE, Seul Agent, No 13 Carondelet. 28 juil—3m

$1000 de récompense.

IL est résolu que, vu l'augmentation des NICKELS faux donnés en paiement de passage dans les chars de la ville, une récompense de $1000 sera payée pour l'arrestation et la condamnation de [illegible]. Les conducteurs ont reçu l'ordre de faire arrêter immédiatement toute personne qui mettra des pièces fausses dans la boîte. G. T. BEAUREGARD, Président de la Cie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton. F. WINTZ, Président de la Cie des chemins de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans. DAVID C. McCOARD, Président de la Cie du chemin de fer Crescent City. W. H. McLELLAN, Président de la Cie du chemin de fer de la rue St. Charles. C. A. LABUZAN, Président de la Cie du chemin de fer des rues Canal et Claiborne. GEO. CLARK, Président de la Cie du chemin de fer d'Orléans. 25 juillet — 1 mois.

LION & PINSARD, 172--RUE DU CANAL--172

Viennent de recevoir d'Europe 500 Douzaine de CHEMISES FRANÇAISES. Dernières Modes Parisiennes. CHEMISES devant toile à $[illegible] la douz. [illegible] qualité extra, tout ce qui se fait de mieux, à $15 la douzaine. 5août—3

A. SORRE, 53, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans. PARIS: 43, rue Paradis-Poissonnière et 132, Faubourg Saint-Denis. IMPORTATION DIRECTE D'ARTICLES FANTAISIE DE PARIS.

CETTE maison est prête à recevoir tous les ordres que voudront bien lui donner les personnes qui désireraient recevoir directement et pour leurs comptes des marchandises en tous genres. Ces ordres seront exécutés ponctuellement. La maison se réservant une simple commission, [illegible] les factures d'achats faits à Paris par M. A. SORRE lui-même. 29 juillet—6f—PP E. SORRE.

INJECTION RICORD, Paris.

UN REMEDE INFAILLIBLE. Injection Ricord---Paris.

C'EST le seul remède infaillible pour La GONORRHÉE, dans toutes ses phases. L'ECOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés. La FLUOR ALBUS ou FLEURS BLANCHES. Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un remède interne quand on l'emploiera, et les personnes qui pendant des mois et même des années ont vainement essayé de tout, peuvent être sûres d'une guérison rapide et radicale. La préparation Ricord soulage immédiatement les personnes atteintes des fleurs blanches, mal si commun dans les climats chauds. AVERTISSEMENT — L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD, PARIS soufflés dans le verre. La même inscription se trouve sur la capsule. MAUNSELL & BOGEL, Agents pour la vente en gros. 2 août—

Extrait de Caldwell.

UNE HUILE qui rend aux cheveux leur couleur primitive. Aucun lavage de tête n'est nécessaire. A vendre par G. N. MORISON, Importateur et droguiste en gros, No 12 de la rue des Magasins. Dr JAMES SYME, Droguiste en gros et en détail, No 139 de la rue du Canal. Et au dépôt de FELIX SARON, No 14 de la rue Baronne, près Canal. Dr J. HASTINGS, Droguiste, coin Chemin Félicité et Magasins. Nlle Orléans 14 mai 1868.

EXTRAIT DE CALDWELL. Ayant aussi fait cette huile et dans mes expériences, l'ayant appliqué moi-même, je reconnais que c'est un des meilleurs articles qui aient encore été présentés au public pour rendre aux cheveux leur couleur primitive. En foi de quoi j'ai signé. Signé FELIX SARON, Importateur de cheveux, "Southern Emporium." G. H. CALDWELL, Propriétaire de la patente. Hôtel des Etrangers No 129 de la rue de Chartres. 22juil—3fpa

Arrêtez-vous au Half Way House.

LE HALF WAY HOUSE, situé à l'extrémité du Chemin de fer de la rue du Canal, a été rouvert. Le jardin, qui est le plus beau de l'Etat, est ouvert à toute heure pour les promenades. On trouvera à la buvette les meilleurs vins et du Lager Beer de première qualité. Le jardin offre la promenade la plus agréable aux familles des environs de la ville. 3 juil—1m

G. DUPLANTIER, AVOCAT, No. 84 rue Royale, NOUVELLE ORLEANS. 29 juil—1m

COMPAGNIE DE GAZ [illegible] PORTATIF.

LES Propriétaires des patentes, des appareils et des [illegible] M. Chas. T. Nash [illegible] MM. Henry J. Leovy et O. W. Christy, au No 50 de la rue du Camp. 19 juil

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

[illegible] Dimanche, 19 du courant [illegible]

Miracles de Bon Marché.

SHAKESPEARE, complet	50 cents.
BURNS, do	50 cents.
BYRON do	50 cents.
ESSAYS OF ELIA	25 cents.
Trois [illegible] édition des WAVERLY NOVELS chaque volume	25 cents.
DICKENS, complet, par volume	25 cents.

JAMES A. GRESHAM, LIBRAIRE ET MARCHAND DE FOURNITURES DE BUREAUX, No 92 de la rue du Camp.

Appelle l'attention du public de la Nouvelle-Orléans sur ses éditions extraordinaires des principaux auteurs, publiées en Angleterre. Le papier en est bon, le caractère clair et elles sont illustrées. Il sera fait un escompte libéral au commerce. Demandez chez GRESHAM les "FREE TRADE EDITIONS" des poètes et des romanciers anglais. Les livres sont envoyés à une adresse quelconque (sans frais de poste), sur réception du prix. S'adresser à JAS. A. GRESHAM, Box 247, Nlle Orléans, Lne. 14 juillet—1m

Avis! Avis! MAISON CAZAUX & VERGNOLE, No. 73, Vieille-Levée.

CETTE maison si avantageusement connue tant pour la supériorité de ses marchandises que pour le bon marché, prévient le [illegible] Grenoble, cassis du Mont d'Or, punch au rhum, [illegible] whiskey, bitters de toutes les marques, vin en caisses et en barriques, fruits au jus et à l'eau de vie. Le tout au plus bas prix de la place. La célèbre liqueur [illegible] des Arabes se vend à notre maison. 3 juillet—1m

LES Soussignés, commissaires de la Banque de la Louisiane, [illegible] F. H. MORGAN, C. E. [illegible], J. F. IRVINE, Commissaires. 15 juillet—1m

CONSULAT DE FRANCE. AVIS MENSUEL, Août 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—ou en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A: Agez Oscar. B: Brun Marcelin; Bégaud Pierre (boucher); Bonnecarrère Jean Marie. C: Castou Pierre; Chartier Julien [illegible]; Colin [illegible]; Crousselle Parelli Murel; Castera Jean; Court J. L. D: Duclos Lange Philippe; Dupont Constance (Mlle); Dufard, les époux; Duprat (Mme) née Marie Lafon; Desnoyelles (Mme) Catherine. F: Faure Léon T.; Frémot Etienne et Justin; Fleytas Manuel; Fontaine Jules. G: Gajean George Marcelin; Guguet (docteur médecin); Gale Adélaïde (Mme); Golubert Javary, Pierre Pascal; Galleis Pierre; Grandadau François. H: Haynneau (Mme) née Anathalie Jumelle; Hau à Nicolas. K: Kipp Georges. L: Lacheau Jacques; Lalord Armand Roch; [illegible] Léonard; Luquet François Nicolas (les époux); Lapeyre Pierre; Laurens (les époux); Labore Pierre; Lateux (Mme) née Billet; Latrace Alphonse. M: Marre Louis Gervais; Mora Valentin; Meunier (époux); Madeleine dit Marchand; Moreau Jean (le tonnelier), Charente Inférieure; Maumo (Mme). O: Ouvrard Félix. P: Paget Thérèse (Mme); Pont Joseph; Pasquier Aspais. R: Roesch Pierre; Robin Augustine (Mme); Raimbault Louis. S: Serpentine Jules François; Surgi Louis; Soucabé Philippe. T: Terrasse (Mme). V: Von Achen Georges; Valerius Antoine.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis No 17, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours [illegible] de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi. 2 août

CHANGEMENT DE LOCAL. ELKIN & CO. ONT TRANSPORTÉ LEUR ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES, Au No 168 de la rue du Canal, (EN FACE DU CHRIST CHURCH.) Tapis, Toiles Cirées, Nattes, Stores à Rideaux, &c. 15 juil—1m PP

AVIS.

A partir de ce jour, M. CHARLES T. DUGAZON a un intérêt dans les affaires de notre maison. Comme par le passé il est porteur de notre procuration. A. ROCHEREAU & CO. Nouvelle-Orléans, le 1er août 1868. 1er août—6f

AVIS

LA société qui existait sous la raison B. TIBLIER & CO. Nlle-Orléans, et J. M. LAMON & CO. Bordeaux a été dissoute d'un commun accord à partir du 30 avril dernier. B. TIBLIER. J. M. LAMON.

M. B. TIBLIER est seul chargé de la liquidation et continue, pour son compte, le même genre d'affaires, au même endroit, No 14, rue Conti, entre Chartres et Levée. 1er août—M

En débarquement du navire "Henriette", de Bordeaux: 30 barriques de VIN, très corsé, 200 caisses d'HUILE Plagniol, grandes et petites bouteilles, 200 caisses VERMOUTH, Noilly Prat, 25 caisses CASSIS du Mont d'Or. En magasin: 150 barriques VIN, 2000 caisses de VIN assortis, 25 barils de VINAIGRE, 25 do PORTO, 25 do MADERE, 25 do SHERRY, 25 caisses FRUITS au jus, 50 barils COGNAC, Pinet Castillon, Marret, Seignette et Pellevoisin, très vieux. 500,000 BOUCHONS pointus et réguliers, 75 paniers BOUTEILLES Bordeaux, 50 caisses SARDINES, ¼ boîtes, 500 PANIERS anisette vides, 50 do CHAMPAGNE. TRUFFES, PETITS-POIS, CHAMPIGNONS, CAPRES ETC., ETC. 14......Rue Conti, entre Levée et Chartres......14. B. TIBLIER. 2 août—1m PP

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres. A. BROUSSEAU & Co., Importateurs, offrent à Bas Prix: TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et émaillées. NATTES—500 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco. STORES—Couvertures de tables et de pianos. DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre. RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c. COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, rubes, &c. CORNICHES, Bandes, Plaques, &c. 30 sept

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, même maison après la rue du Canal, près de Lopez. Extraction de dents sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. 24 mars—PP 1 an

Dr. C. BLANCKE, 418 & 418...Rue St-Charles...418 & 418. Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire. ALUMINIUM! ALUMINIUM! La découverte la plus récente du siècle. GRAND SUCCES!

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les râteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les râteliers montés sur or et ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides. 28 mars—1ap

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASABAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE, 196...RUE DU CANAL...196, entre Bourgogne et Remparts, [illegible] dispose à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 19 mai—PP

MALADIES DES YEUX.

LE DR HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. [illegible] à Paris s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures au No 149, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 16 nov—1an

HOTELS RESTAURANTS &c.

CUISINE FRANÇAISE. Pension privée.

CHAMBRES garnies très aérées donnant sur la rue, et d'autres dans la cour avec courant d'air.—Prix des chambres sans nourriture de $12 à $25 par mois, et de $3 à $6 par semaine, de 50 c à $1 par jour. Prix de chambres avec nourriture de $30 à $50 par mois, de $5 à $8 par semaine, de 75 cts. à $1 25 par jour. (Vin 25 cts à 75 cts.) Prix de la pension avec logement de $25 à $35 par mois. On fournit à $1 la douzaine de repas. [illegible] On peut aussi manger au plat de 15 cts à 25 cts. On parle anglais. On demande une cuisinière et une blanchisseuse.—Rue Toulouse, No 23. Mme J. S. LASBENNES. 25 juil—1m

RESTAURANT ST-LOUIS, 75......RUE ST-LOUIS......77

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'annoncer au public de la Nlle-Orléans [illegible] Repas sur commande—Pension à la semaine ou au mois. J. FOSTER. 7 juillet—1m

Pension Française TENUE PAR URBAIN RAMBAUT, A BILOXI.

M. URBAIN RAMBAUT annonce à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir une pension française à BILOXI, en face du débarcadère des bateaux à vapeur. Il aura constamment en mains des huîtres et du poisson frais. Repas sur commande à des prix modérés. Cabanes à bains pour dames et messieurs attenantes à l'établissement. 19juin—3m

HOTEL CRESCENT, A LA BAIE ST-LOUIS.

CET Hôtel si bien connu est en voie de réparation complète. L'ouverture en aura lieu le 20 juin. Les prix y ont été réduits en vue des circonstances actuelles. TOULMÉ & SAUCIER, Propriétaires. 7 juin—3m

Hôtel de la Grand'Ile.

L'ouverture de cet Hôtel aura lieu le 1er JUIN. Les bâtisses sont réparées et agrandies. Il a été construit un chemin de fer à cheval pour le transport des passagers de l'Hôtel au bord de la mer. Les huîtres et le poisson abondent pendant toute la saison, dans cette partie du pays et la table est excellente. Les bains de Golfe valent ceux de Long Branch et de Saratoga. Un beau bateau fait le service de Canal Harvey à l'Hôtel.

— PRIX —

Par jour	$2 75
" semaine	15 00
" mois	50 00

Moitié prix pour les enfants et les domestiques. On traite de gré à gré pour la saison. B. MARGOT, Propriétaire. 17 mai—3m

A louer,

Une petite maison, de quatre pièces, située dans la cour, rue des Ursulines No 181 près Tremé. S'adresser rue de l'Esplanade No 94. 21 juillet—PP

A Louer

UNE MAISON, située à l'encoignure des rues Orléans et Derbigny. Possession immédiate. S'adresser à A. CARRIERE & CO., 15 rue Bienville. 8 juillet—1M

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance toutes les machines requises à la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinley. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation. LEEDS & CO, Au coin des rues Delord et Foucher.

MOULIN EAGLE A COTON.

IL n'est pas de moulins qui ait été plus souvent essayé dans toutes les parties du monde où l'on cultive le coton, surtout dans la Grande Vallée du Mississippi [illegible] W. L. CUSHING, seul agent, Rue St-Charles No 61. 5 juil—1m

Presses à Coton à vis, de Newell.

LA Presse à Coton à vis, de Newell, faite par Stedman & Co. est supérieure à toutes celles qui l'ont précédée [illegible] WM L. CUSHING, seul Agent, Rue St-Charles No 61, coin Union. 5 juil—1m

Presses à Coton, d'Ingersoll.

C'EST la plus presse à bras économique pour les habitations. C'est la seule qui ait pu faire des balles de 500 livres. Il ne faut pour la faire fonctionner que deux à quatre hommes, sans mulets, chevaux, etc. [illegible] W. L. CUSHING, seul Agent, Rue St Charles No 61. 5 juil—1m

WASHINGTON EXCHANGE, RUE ST-CHARLES, No 19, Nouvelle-Orléans, entre les rues Commune et Canal, D. M. STELLA, Propriétaire. 4 fév—1an

TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. De SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies du Foie, des voies urinaires et la Surdité.—Cabinet de consultations, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence rue d'Orléans, No 76. 14 nov—1 an

JACOB OTT Entrepreneur, REPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RÉSIDENCE, Fait et répare les Cuves. Les ordres laissés au No 28, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky POUR LE 5 AOUT.—CLASSE [illegible] Plan de Police.

32	18	45	14	48	55	60	37	62	4	69	73	63	35

Le soussigné donne les renseignements et paie les gagnants de toutes les loteries légalisées. C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune.

AVIS — Méfiez-vous des prétendues loteries.—La loterie du Kentucky et celle de la Havane ne font jamais mention dans les journaux de prétendus prix gagnés, ni de lots insignifiants, ni des noms des personnes qui gagnent. 24 juin—1m

Loterie de l'Etat de la Georgie, Au profit de l'Asile des orphelins de [illegible]. PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 5 AOUT.

66	25	36	43	4	15	49	51	21	23	26	32

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appel" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les numéros ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office", No 15 Commercial Place, où l'on peut les voir. Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants. DAVE G. JOHNSTON, Agent. 12 mai—1m

D. LOPEZ. Encoignure Chartres et Conti. Fabrique de chocolats, candies, bonbons, &c. Gâteaux, café grillé et moulu.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a repris la direction de son ancien établissement et qu'il le tiendra comme par le passé. Il appelle spécialement l'attention des marchands et groceries sur la vente de chocolat, Stick candy et café moulu en gros et en détail. 11 juil—1m

Banque Crescent City. Nlle-Orléans, 2 juillet 1868.

LE 1er du courant, à une réunion de la Direction, il a été déclaré un dividende de trois pour cent, libre de taxe,—dividende qui sera payé aux actionnaires à partir du 6 courant. CHAS. FAURIE Jr., Caissier. 3juil—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCE ATLANTIC DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Bureau: rue du Camp, No 19. Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1868.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie le second état annuel de ses affaires.

Montant des primes de l'année expirée le 5 juillet 1868, savoir:

Primes d'incendie		$ [illegible] 01
Primes de mer		[illegible] 25
Primes de rivières		[illegible]
		$120,[illegible]
Pertes payées dans la même période:		
Sur risques d'incendie	$12,614 82	
Sur risques de mer	29,169 50	
Sur risques de rivières	11,082 37	
	[illegible]	
Primes remboursées	4,187 45	
Réduction (rebate)	[illegible]	
Taxes et Revenu Intérieur	5,771 20	
Réassurances	12,286 61	
Dépenses, loyer, etc., intérêt en moins	11,[illegible]	107,[illegible]
		$ [illegible]

ACTIF:

Billets par actions	$200,000 00
Prêté sur hypothèque	[illegible]
Prêté sur garanties	12,[illegible] 00
Effets à recevoir, courte échéance	2,[illegible]
Actions du Valette Dry Dock	1,000 00
Actions de la Compagnie d'allège	[illegible] 00
Actions d'assurances	1,[illegible] 00
Primes en voie de perception	14,[illegible]
Effets à recevoir, payables sur demande	20,[illegible] 00
Meubles de bureau	2,[illegible] 37
En caisse	20,[illegible] 11
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. E. RIGNEY, Président. H. P. JANVIER, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 11 juillet A. D. 1868. A. SHELLEY, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont déclaré un dividende de CINQ PIASTRES par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées. E. RIGNEY, Président. H. P. JANVIER, Secrétaire.

— Directeurs: —
E. Rigney, H. H. Stanley, G. W. Marson, T. M. Simmons, William Von Phul, Jas. Byrnes, H. P. Janvier, B. J. West, T. Prudhomme, C. M. Soria, B. L. Mann, E. Newman, J. P. Eggleston, A. D. Grieff, Wm. Agar, Jno. H. Roep, C. E. Slaybeck, Thos. Simms, Alexander Marks. 15juillet—1m—4/2

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme BERON, No 255, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital. On peut, pour plus de renseignements, se procurer de prospectus à l'établissement. 21 août—1an

COLLEGE COSMOPOLITE, DIRIGÉ PAR CH. CARON, Rue du Canal, [illegible]. PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classe de jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons; classe du soir, de 4 à 9 heures pour les grandes personnes. Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, [illegible]

R. CONDON, Entrepreneur de Pompes Funèbres, No 243, rue des Magasins, coin Delord, et No 396, rue de Chartres, coin Champs-Elysées. A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques; CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures. 4 juillet—1m

Chaux de l'Alabama à vendre.

JE reçois constamment de la Chaux de l'Alabama que j'offre au plus bas prix du marché, en lots au gré des acheteurs. Cette chaux est supérieure à toutes celles [illegible] pour les corniches, le fini et la fabrication du ciment. SAMUEL JAMISON, Rue Carondelet No 60. 7juil—3m

Julius Loeffler, (successeur de CHAS. LOEFFLER,) POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, et fabricant d'Installations de Gaz, Tuyaux, [illegible], etc. No. 126, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse. Nouvelle-Orléans. 21 mai—2m

TOURISTES.

VOUS qui passez l'été dans les Villes de Bains—vous qui souffrez de la Dyspepsie—vous tous enfin qui aimez un changement de diète—Et vous, enfants, venez au No 20 de la rue Baronne ou au No 194 de la rue du Camp, acheter vos BISCUITS, vos CRACKERS, CRACKNELLS, SPICE NUTS, etc. Tout ceci s'achète à la livre ou en boîtes ou barils [illegible] à la boulangerie "London Biscuit Bakery", No 20 rue Baronne, Nouvelle-Orléans. Branche de Dépôt, No 194 rue du Camp. ☞ Un escompte libéral sera fait aux agents responsables. JOHN WESTRUP & Co., Propriétaires. 16 juillet—1m

FONDERIE DE LEEDS [ETABLIE EN 1825,] Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à fournir des MACHINES A VAPEUR, des Chaudières, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à égrener, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Roues à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de machines à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud. LEEDS & Co. 14 août—1an

L. CRESSON, PEINTRE, 193 et 195 rue Bourbon, près l'Opéra. Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, ainsi que d'ARTICLES DE PIÉTÉ. Images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. —1an

AGENCE GENERALE

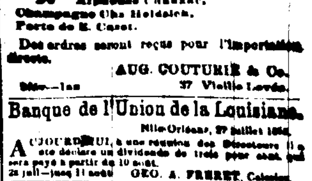

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils, De Alphonse Cahuzac, Champagne Chs Heidsieck, Porto de E. Caset. Des ordres seront reçus pour l'importation directe. AUG. COUTURIE & Co., 37 Vieille Levée. 9fév—1an

Banque de l'Union de la Louisiane. Nlle-Orléans, 27 juillet 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs il a été déclaré un dividende de trois pour cent, qui sera payé à partir du 10 août. GEO. A. FRERET, Caissier. 28 juil—jusq 11 août

Banque des Marchands. Nlle-Orléans, 17 juillet 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion spéciale des Directeurs, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité: Résolu que les actionnaires sont priés de se présenter au local de la banque, le SAMEDI, 22 août prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, afin de voter. 1o—Sur la question de savoir s'il convient de réduire encore le capital de la banque. 2o—Sur la question de savoir s'il convient de réduire le nombre des actions [illegible] de $100. 3o—Sur la question de savoir s'il convient [illegible] THOMAS J. DIX, Caissier. 18 juillet—30d